

Questions au Feuilleton

des Forces canadiennes à Montréal (Québec). Le ministère de la Défense nationale.

5. Par voie d'appels d'offres.

LE CONTRAT DE LOCATION DE CHARIOT ÉLÉVATEUR À LA BASE MILITAIRE DE VALCARTIER

Question n° 2021—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° QUE2-5666/1 pour la location d'un chariot élévateur à fourche à la base des forces canadiennes de Valcartier, Courcellette, Québec entre le 21 février et le 31 mai 1973, d'un montant de \$10,000, a été accordé aux Entreprises Raymond Bédard Ltée, Loretteville, Québec?
2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présenté et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.

2. Oui; a) Les Entreprises Raymond Bédard Ltée, 490 rue Racine, Loretteville (Qué.); Nova Inc., 2700, rue Watt, Ste-Foy, (Qué.); b) Oui. La soumission de Nova Inc., a été refusée, car elle portait sur un chariot élévateur à fourche de 4,000 liv. seulement, et non de 16,000 liv., tel que demandé.

3. Non.

4. La Base des Forces canadiennes de Valcartier (Qué.), ministère de la Défense nationale.

5. Par voie d'appels d'offres.

LE CONTRAT RELATIF AUX SACS DE PLASTIQUE

Question n° 2022—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° GO.2552412 pour des sacs de plastique, d'un montant de \$13,805, a été accordé à *Mir-Pak Inc.*, Montréal, Québec?
2. A-t-on fait des appels et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentées et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.

2. Oui; a) *Mir-Pak Inc.*, Montréal (Qué.); *Jos. T. Beaudoin Ltée.*, Thetford Mines (Qué.); *Clear View Packaging*, Scarborough (Ontario); *Canam Manufacturing & Packaging Ltd.*, Brantford (Ont.); *Cello Bags Limited*, Toronto (Ontario); *Allied Paper Products Limited*, Ottawa (Ontario); *St. Johns Paper Products Co.*, St-Jean (Qué.); *Bonar & Bemis Limited*, Burlington (Ontario); *Eastern Canada Packaging Limited*, Bramptonville (Qué.); b) Oui.

3. Non.

4. BFC de Toronto, Downsview (Ont.), BFC de Moncton (N.-B.), BFC d'Edmonton, Lancaster Park (Alb.), MMCFC de Montréal (Qué.)—Ministère de la Défense nationale.

[M. Goyer.]

5. Par voie d'appels d'offres à la concurrence.

LE CONTRAT RELATIF À UN CHARIOT ÉLÉVATEUR ACCORDÉ À HYSTER CANADA LTD.

Question n° 2023—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° MY.3632188 pour chariot élévateur à fourche, d'un montant de \$12,827, a été accordé à *Hyster Canada Ltd.*, Malton (Ontario)?
2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentées et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui.

2. Oui; a) *Hyster Canada Ltd.* 6325, promenade Northam, Malton (Toronto); *National Lift Truck Ltd.* 110, promenade Ronald, Montréal-ouest; *Allis Chalmers Rumely Ltd.* 155, chemin Dawson, Guelph; *Auto-Lift Ltd./Ltée* 6650, Côte de Liesse, Montréal; b) Oui.

3. Non.

4. Base des Forces canadiennes du MDN, Gagetown (N.-B.)

5. Par voie d'appels d'offres.

LE CONTRAT RELATIF AUX SACS DE PLASTIQUE ACCORDÉ À «POLYWRAP PRODUCTS OF CANADA LTD.»

Question n° 2024—M. Hales:

1. Est-ce qu'un contrat n° GO.2552405 pour des sacs de plastique, d'un montant de \$52,678, a été accordé à *Polywrap Products of Canada Ltd.*, Montréal, Québec?
2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentées et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?
3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?
5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le contrat n° GO.2552405, d'un montant de \$52,678, a été adjugé à *Polywrap Products of Canada Ltd.*, Montréal (Qué.) pour des sacs de sable en toile de jute.

2. Oui; a) *Polywrap Products of Canada Ltd.*, Montréal (Qué.); *Thomas Bonar & Co. (Canada) Ltd.*, Montréal (Qué.); *The Workman Bag Co. Ltd.*, Montréal (Qué.); *Industrial Bags*, Division de *Canada Packers Ltd.*, Montréal (Qué.); *Burnstein Bag Ltd.*, Toronto (Ontario); b) Oui.

3. Non.

4. BFC de Toronto, Downsview (Ont.), BFC de Moncton (N.-B.), BFC d'Edmonton, Lancaster Park (Alb.), MMCFC de Montréal (Qué.), ministère de la Défense nationale.

5. Par voie d'appels d'offres en régime de concurrence.